

REPUBLIQUE DU BENIN

DECRET N° 2010-514 DU 10 DECEMBRE 2010

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Portant Nomination et Promotion à titre
Exceptionnel, Civil et Posthume dans
l'Ordre National du Bénin de Feu
Monseigneur Vincent MENSAH

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT
CHEF DU GOUVERNEMENT
GRAND-MAITRE DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN**

- VU la Loi N° 90-32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Proclamation le 29 Mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 Mars 2006 ;
- VU la Loi N° 94-029 du 03 Juin 1996 portant réorganisation de l'Ordre National du Bénin et la Loi N° 2002-17 du 07 Février 2007 qui l'a modifiée et complétée ;
- VU le Décret N° 2009-260 du 12 Juin 2009 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N° 2009-051 du 02 Mars 2009 portant nomination de Madame Koubourath OSSENI en qualité de Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin ;
- VU le Décret N° 2005-473 du 04 Août 2005 portant nomination de Monsieur Romain VILON-GUEZO en qualité de Vice-Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin ;
- VU les Décrets N°s 88-337 du 29 Août 1988 et 99-243 du 14 Mai 1999 portant nominations des membres du Conseil de l'Ordre National du Bénin ;
- VU la Lettre N° 810/PR/DC/SP-C du 22 Novembre 2010 régularisant la décision de nomination et de promotion de feu Monseigneur Vincent MENSAH, ancien Evêque de Porto-Novo dans l'Ordre National du Bénin ;

Après avis du Conseil de l'Ordre National du Bénin ;

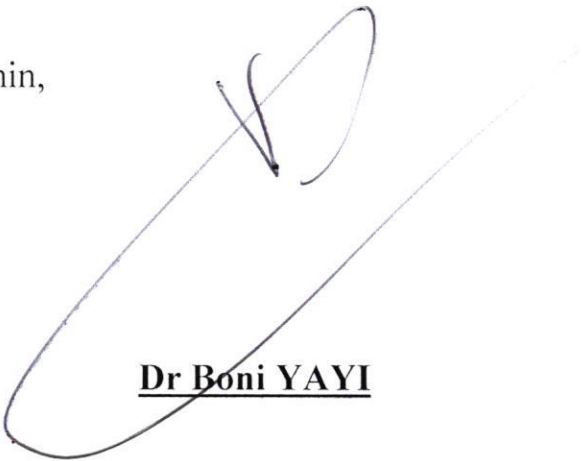
DECRETE :

Article 1^{er} : est nommé et promu à titre exceptionnel, civil et posthume dans l'Ordre National du Bénin au grade de Commandeur pour prendre rang de la date de sa réception dans l'Ordre, Feu Monseigneur Vincent MENSAH, précédemment Evêque Emérite de Porto-Novo.

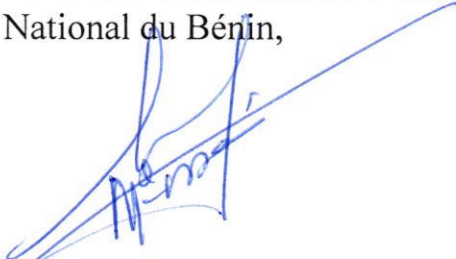
Article 2 : Le présent Décret sera enregistré et publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 10 DECEMBRE 2010

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,
Grand-Maître de l'Ordre National du Bénin,


Dr Boni YAYI

Le Grand Chancelier de l'Ordre
National du Bénin,


Dr Koubourath OSSENI

Ampliations : PR 4 – AN 4 – CC 2 – CS 2 – HCJ 2 – HAAC 2 – CES 2 – MINISTRES
18 – GCONB 20 – SGG 4 – DEPARTEMENTS 6 – DPE-DLC-INSAE 3 – IGE-CSM-
DCCT 3 – BN-DAN-ONIP 3 – UNB-FASJEP-ENA 3 – JORB 2 – INTERESSE 1.